

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Ville de Nancy
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Concours restreint (phase candidature)
<b>Référence :</b>	VDN_2024_025
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le jeudi 20 novembre 2025 à 07:20:02
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 16 février 2026 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du Centre Chorégraphique National Ballet de Lorraine au 5-7, rue Albert Lebrun Nancy
<b>Descriptif :</b>	<p>La présente consultation concerne le concours restreint organisé, par la Ville de Nancy, en vue de sélectionner, après avis motivé d'un jury, un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du Centre Chorégraphique National Ballet de Lorraine dans l'ancienne faculté de pharmacie 5-7, rue Albert Lebrun à Nancy.</p>
<b>Co-maîtrise d'ouvrage :</b>	<p>Dans le cadre du programme de travaux, la ville de Nancy a conventionné avec l'EPFGE. Un groupement de commandes de maîtrise d'œuvre et d'AMO dans le but de prendre en charge en qualité de maître d'ouvrage les études et travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-déconstruction et dépollution (désamiantage et déplombage) des étages 4 et 5 du bâtiment A,</li><li>-démolition, dépollution (désamiantage et déplombage) et purge intérieure dans le périmètre du programme de travaux.</li></ul> <p>Le périmètre d'intervention de l'EPFGE pourra évoluer en fonction des études de conception du maître d'œuvre.</p> <p>L'équipe de maîtrise d'œuvre devra chiffrer au stade du concours la part financière à la charge du co-maître d'ouvrage et ce, par mission et par co-traitant.</p>
	<p>La ville de Nancy est le coordonnateur du groupement de commandes.</p>

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux est de 11 825 000 €HT (valeur juin 2025).

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations s'étend de la notification du marché jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement des marchés de travaux, elle est estimée à 60 mois (cette durée est indicative et non contractuelle).

Durée prévisionnelle des travaux : la durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à 2,5 ans (cette durée est indicative et non contractuelle).

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

### Questions / Réponses

[ 08/01/2026 à 11:45:06 ] Une faute a été faite dans le RC au niveau de la date qui est maintenant :15 février 2026, sur la première page.

[ 08/01/2026 14:54:29 ] Bonjour,  
suite à une erreur matérielle sur la page de garde du règlement de consultation, l'acheteur a modifié le document.  
le nouveau règlement de consultation est déposé sur la plateforme.  
cordialement,  
La direction de la commande publique-achat

[ 08/01/2026 à 11:43:32 ] Bonjour,  
Pouvons nous ajouter des lignes supplémentaires (dans l'annexe Excel), pour les compétences supplémentaires que nous ajouterons? Ou devons nous ne pas les mentionner dans l'annexe?

[ 08/01/2026 17:05:13 ] bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :  
Vous pouvez ajouter des compétences supplémentaires à la fin du tableau Excel.  
cordialement,  
la direction de la commande publique-achat

[ 08/01/2026 à 11:39:30 ] Bonjour,  
L'annexe Powerpoint doit il être rendu en format PPT ou PDF ou les deux ?

[ 08/01/2026 17:03:38 ] bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :  
Pas de formalisme imposé. Mais les deux formats seraient appréciés.  
cordialement,  
La direction de la commande publique-achat

## Questions / Réponses

[ 06/01/2026 à 09:45:50 ] Bonjour,

Un de nos cotraitant (signalétique), en tant que micro entreprise, ne peut exécuter la clause sociale évoquée au 2.5 du RC demandée pour le présent marché. Est-ce problématique ?

Merci beaucoup,

[ 08/01/2026 17:00:36 ] bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Non ce n'est pas problématique dès lors que le nombre d'heure d'insertion est respecté. Charge au mandataire du regroupement de répartir cette clause sociale à son équipe. Un cotraitant peut ne pas avoir à effectuer d'heure d'insertion.*

*cordialement,*

*la direction de la commande publique-achat*

[ 30/12/2025 à 15:57:57 ] bonjour, sur le tableau excel, vous demandez le montant des travaux en phase concours, en phase apd. Et le montant des travaux sur le doc ppoint. Aussi attendez vous 3 montants différents ? Je vous remercie. Bien à vous

[ 05/01/2026 14:14:02 ] bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Oui effectivement, nous attendons les 3 montants en phase concours, APD et fin de travaux.*

*Cordialement,*

*la direction de la commande publique-achat*

[ 30/12/2025 à 12:05:10 ] Bonjour, pour compléter le tableau excel, la colonne Avancement (études en cours, tvx en cours, livré, stoppé (date, phase), il y a un menu déroulant vide. il ne m'est pas possible de compléter la case. est ce normal ? Je vous remercie. Bien à vous

[ 05/01/2026 14:13:01 ] Bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Le candidat remplit la case à sa guise. Pas de proposition imposée par un menu déroulant dans le fichier Excel en annexe 2 .*

*cordialement,*

*La direction de la commande publique -achat*

## Questions / Réponses

[ 18/12/2025 à 12:33:27 ] Bonjour,

Notre chiffre d'affaires moyen, architecte mandataire, sur les 3 dernières années est de 370 000€HT :  
question 1 - est-ce que 370 000€HT est suffisant par rapport au 400 000€HT, y a t-il une marge acceptable, car très restrictif pour les architectes pour un projet de 11 825 000€HT?

question 2 - si sur une des trois dernières années le chiffre a dépassé les 400 000€HT, cela est admissible même si la moyenne n'est que de 370 000€HT ?

question 3- Pouvez vous baisser le chiffre d'affaires moyen architecte mandataire à 300 000€HT ou laisser une tolérance de 10%, sachant que les groupements complets avec les BET présentent des chiffres d'affaires moyens beaucoup plus important en général ?

Merci

---

[ 19/12/2025 15:28:51 ] Bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Le chiffre d'affaire du mandataire est maintenu à 400 000€HT conformément au RC.  
cordialement,*

[ 17/12/2025 à 13:54:59 ] Bonjour, Dans l'annexe 2, il n'y a pas les lignes pour présenter le BET acoustique, pouvons nous les rajouter?

De plus, nulle part il est demandé des références pour le BET acoustique, est ce un oubli? devons nous fournir des références, sous quel format svp? Merci à vous

---

[ 19/12/2025 15:27:04 ] Bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*2 références BET Acoustique sont souhaitées. Excel et RC à jour en date du 19/12/2025.*

*l'acheteur a remplacé deux documents, le RC et l'annexe 2 fiche synthèse compétences. ils annulent et remplacent les précédents.*

*cordialement,*

[ 15/12/2025 à 11:35:21 ] Bonjour,

Sauf erreur de notre part, il n'y a pas le powerpoint évoqué page 10 du RC dans le DCE.

Merci par avance,

---

[ 16/12/2025 09:57:27 ] Bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Il y a un document PowerPoint en ligne intitulé : 2\_CCN\_Annexe\_1\_Candidatures\_Présent\_Ref\_V02.01.12.2025 ». Celui-ci synthétise les références par compétence demandée.*

*Cordialement,*

[ 09/12/2025 à 15:16:20 ] quand vous évoquez rendu de l'offre au 16/02, nous sommes d'accord que l'on parle bien de la première phase à savoir la remise de la candidature ?

## Questions / Réponses

[ 09/12/2025 15:59:23 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
en effet, lundi 16 février 2026 à 12h est bien la date limite de remise des candidatures.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 08/12/2025 à 12:12:17 ] bonjour, nous réitérons la question du 01/12 sauf erreur restée sans réponse : les compétences "construction durable" et "synthèse" sont retirées du RC mais pas de l'Excel. Est-ce qu'il y aurait une nouvelle version de l'Excel ? Merci.

[ 10/12/2025 09:11:36 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
L'acheteur a déposé sur la plateforme un excel modifié.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des candidatures fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 04/12/2025 à 17:22:18 ] Pouvez-vous clarifier votre réponse sur les références présentées par la compétence architecture. Faut-il bien présenter 5 références maximum panachées entre les 2 architectes en cas d'architecte cotraitant dans l'Excel et le PPT ?

[ 09/12/2025 14:54:37 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Oui - Excel à jour - Références Associés à panaché dans les références mandataires du PPT.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 04/12/2025 à 17:07:25 ] Dans le cas d'un architecte cotraitant, comment l'insérer dans le format Excel ? Après l'architecte mandataire (si nous pouvons rajouter des lignes) ou à la fin du tableau ?

## Questions / Réponses

[ 09/12/2025 14:53:43 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Excel à jour en date du 08,12,2025 - voir question 15*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 04/12/2025 à 16:01:48 ] Bonjour, dans le cas d'un architecte cotraitant, devons-nous utiliser le nommage b à la place du paysagisme ou devons-nous utiliser le nommage a\_Compétence\_architecte-cotraitant ?

[ 09/12/2025 14:53:04 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Le nommage est propre aux compétences. Si l'architecte mandataire s'associe, il devra utiliser le nommage a-Compétence\_Architecte-Cotraitant.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 04/12/2025 à 15:41:34 ] Pouvez-vous confirmer que seul le CA des 3 derniers exercices est demandé et non la DC2 ?

[ 09/12/2025 15:55:08 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
oui, via le DC2 ou le DUME conformément à l'article 6,1 page 12 du règlement de consultation*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 04/12/2025 à 15:40:54 ] Bonjour, pourquoi n'y a-t-il pas de nommage de fichier pour les pièces Déclaration honneur et Assurance ? Sont-elles à produire et, le cas échéant, quelle nomenclature souhaitez-vous ?

## Questions / Réponses

[ 09/12/2025 15:53:58 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
oui, les pièces Déclaration honneur et Assurance Sont à produire; le nommage libre .*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,  
La Direction de la commande publique –achat*

[ 04/12/2025 à 15:07:20 ] Bonjour, le formulaire DC1 est à compléter en un seul exemplaire (selon le règlement des marchés publics) généralement accompagné des pouvoirs du mandataire par ses co-traitants. Or dans les documents à produire (RC p.8) il est indiqué un nommage de fichier DC1 par membre d'équipe. Pouvez-vous confirmer qu'un seul DC1 accompagné des pouvoirs des cotraitants vous convient ?

[ 09/12/2025 15:53:07 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
1 seul DC1 avec la description du groupement + Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,  
La Direction de la commande publique –achat*

[ 03/12/2025 à 17:34:08 ] Bonjour,

Nous ne comprenons pas pourquoi vous avez enlevé la compétence Construction Durable de la liste des compétences attendues? D'autant que dans la phase offre est demandée une notice environnementale. Comment voyez vous les choses? Qu'est ce qui justifie d'avoir enlevé cette compétence? Merci pour vos éclaircissements.  
Cordialement,

## Questions / Réponses

[ 09/12/2025 14:52:07 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*

*Cette compétence n'est plus obligatoire dans le cadre de la phase candidature. Une notice environnementale ainsi qu'une notice patrimoniale seront demandées en phase candidature, ce qui n'interdit pas de sous-traiter les prestations respectivement à un BET CDU et Architecte du Patrimoine au besoin.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 02/12/2025 à 10:18:32 ] Bonjour,

Nous avons constitué une équipe complète selon les premières compétences demandées au RC de 11/2025 dont celle de Synthèse, Construction durable et Accompagnateur. Nous aimerions savoir :

1 - Si les 3 compétences sont toujours requises sur la candidature ?

2 - Est-ce que ses compétences seront requises en phase offre ? Et si c'est le cas, nous aimerions conserver notre équipe en l'état, si cela est possible ?

Dans l'attente de votre retour, nous vous souhaitons une bonne réception.

Bien à vous,

[ 09/12/2025 14:50:56 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*

*Ces 3 compétences ne sont plus obligatoires conformément au RC. Elles ne seront pas requises pour la phase Offre.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 01/12/2025 à 18:47:40 ] Notre chiffre d'affaires annuel n'étant malheureusement pas supérieur à 400 000 € HT, pourriez-vous nous préciser si, dans le cadre d'une association de deux agences d'architecture, le chiffre d'affaires cumulé des deux agences peut être pris en compte, ou si seul le chiffre d'affaires du mandataire est retenu ?

## Questions / Réponses

[ 09/12/2025 14:49:26 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*

*Seul le chiffre d'affaires du mandataire est retenu*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 01/12/2025 à 17:11:56 ] Bonjour, nous ne voyons pas l'annexe PPT dans les documents.

[ 01/12/2025 17:36:55 ] bonjour,

*le document est référencé ainsi : 2\_CCN Annexe\_1\_Candidatures\_Présent\_ref\_V02.01.2025.pptx*

*cordialement,*

[ 01/12/2025 à 16:46:09 ] bonjour,

*les compétences "construction durable" et "synthèse" sont retirées du RC mais pas de l'Excel. Est-ce qu'il y aurait une nouvelle version de l'Excel ? Merci.*

[ 09/12/2025 14:48:39 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*

*EXCEL à jour en date du 08.12.2025 - voir question 25*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 01/12/2025 à 16:45:08 ] Bonjour, le nouveau RC donne une date limite au "15 fevier" (sic). Vous confirmez le 16 ?

[ 01/12/2025 16:59:29 ] Bonjour,

*Il s'agit d'une erreur, la DLRO est fixée au : 16/02/2026 à 12h*

*cordialement*

[ 01/12/2025 à 16:13:01 ] Suite aux questions réponses de ce jour, pouvez-vous confirmer ou non que les compétences "BET CDU" et "Synthèse" sont toujours exigées ? Cordialement.

## Questions / Réponses

[ 09/12/2025 14:42:46 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
EXCEL à jour en date du 08.12.2025 - voir question 25*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 27/11/2025 à 16:28:56 ] Bonjour,

Qu'entendez-vous par la compétence "Synthèse". Merci d'avance

[ 01/12/2025 16:23:33 ] bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*question : Qu'entendez-vous par la compétence "Synthèse".*

*réponse : il s'agit d'une erreur, la synthèse est une mission et non une compétence demandée.*

*cordialement,*

[ 27/11/2025 à 15:54:46 ] Bonjour, le RC indique que les candidats doivent présenter, en format A3 paysage, 5 diapositives pour l'architecture, 2 pour le paysagisme, 5 pour la scénotechnie et 2 pour le graphisme-signalétique.

Or, le modèle PPT prévoit 3 références pour l'architecte, 3 pour le paysagiste, 3 pour le scénotechnicien et aucune diapositive pour le graphisme-signalétique.

Pouvez-vous préciser le nombre exact de références à présenter dans le PowerPoint pour chaque compétence ?

## Questions / Réponses

[ 01/12/2025 16:21:49 ] bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

question : le RC indique que les candidats doivent présenter, en format A3 paysage, 5 diapositives pour l'architecture, 2 pour le paysagisme, 5 pour la scénotechnie et 2 pour le graphisme-signalétique.  
Or, le modèle PPT prévoit 3 références pour l'architecte, 3 pour le paysagiste, 3 pour le scénotechnicien et aucune diapositive pour le graphisme-signalétique.

Pouvez-vous préciser le nombre exact de références à présenter dans le PowerPoint pour chaque compétence ?

réponse : 5 références architecture - 5 diapositives

2 références paysagisme - 2 diapositives

5 référence Scénotechnie - 5 diapositives

2 référence graphisme-signalétique - 2 diapositives

cordialement,

[ 26/11/2025 à 15:59:59 ] Bonjour,

Est-il possible, pour l'architecte mandataire ou associé si cas échéant, de présenter des références de concours non-lauréats ?

Cordialement

[ 01/12/2025 16:16:15 ] bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

question : Est-il possible, pour l'architecte mandataire ou associé si cas échéant, de présenter des références de concours non-lauréats ?

réponse : Références concours non lauréats non admis.

cordialement,

[ 26/11/2025 à 13:56:26 ] Bonjour,

Dans le cas d'une association de deux agences d'architecture, les références peuvent-elles être panachées ?

Merci.

## Questions / Réponses

[ 01/12/2025 16:20:17 ] bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

question : *Dans le cas d'une association de deux agences d'architecture, les références peuvent-elles être panachées ?*

réponse : *idem réponse 2, Les références sont celle de l'architecte mandataire y compris associées. Si la référence concerne l'architecte Associé, bien l'indiquer dans la diapositive POWERPOINT.*

cordialement,

[ 26/11/2025 à 10:02:52 ] Bonjour, Pouvons-nous intégrer dans l'équipe un architecte associé et panacher les références , En vous remerciant par avance pour votre réponse. Cordialement

[ 09/12/2025 14:40:47 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*

*Les références sont celle de l'architecte mandataire y compris associées. Si la référence concerne l'architecte Associé, bien l'indiquer dans la diapositive POWERPOINT.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 16 FEVRIER 2026 à 12h00.*

Cordialement,

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 25/11/2025 à 10:41:56 ] Bonjour,

L'obligation de présenter des références de moins de 5 ans est excessivement préjudiciable au regard de la spécificité de la thématique du concours. Elle nous empêcherait de présenter notre candidature alors que nous avons à notre actif une opération qui fait référence en la matière mais plus ancienne. Cette contrainte peut-elle être levée svp? Merci, Cordialement.

[ 01/12/2025 16:14:21 ] bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Les références demandées seront de moins de 7 ans.*

*cordialement,*

## Questions / Réponses

[ 24/11/2025 à 18:31:51 ] Bonjour,

Pourriez-vous apporter des précisions à demande du RC 2.5 – clause d'insertion sociale.

Comme nous n'avons pas le CCAP à disposition, pouvez vous nous préciser s'il s'agit d'heures d'insertion au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre ou s'agit-il d'imposer aux agences d'architectures ces heures d'insertion ? (si oui, quel est le nombre d'heures ?).

En vous remerciant par avance.

---

[ 01/12/2025 16:02:44 ] bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Les références demandées seront de moins de 7 ans.*

*cordialement,*

[ 24/11/2025 à 15:19:37 ] Bonjour,

Est il possible de présenter des références du mandataire et de l'architecte associé dans le Power point ?

Merci d'avance,

Bien cordialement

---

[ 01/12/2025 16:01:43 ] bonjour ,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*question : Est il possible de présenter des références du mandataire et de l'architecte associé dans le Power point ?*

*réponse : idem réponse 2 : Les références sont celle de l'architecte mandataire y compris associées. Si la référence concerne l'architecte Associé, bien l'indiquer dans la diapositive POWERPOINT.*

*cordialement,*

---

[ 21/11/2025 à 16:20:04 ] Bonjour,

Concernant le BET CDU, il est demandé dans le RC de présenter 2 références de Projet en démarche BDO, BDM ou BDF. Est-ce également possible de présenter une référence de projet en BDBFC ?

Merci.

Cordialement,

## Questions / Réponses

[ 01/12/2025 15:59:52 ] bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

question :

Concernant le BET CDU, il est demandé dans le RC de présenter 2 références de Projet en démarche BDO, BDM ou BDF. Est-ce également possible de présenter une référence de projet en BDBFC ?

réponse : il s'agit d'une Erreur - Référence à supprimer- le RC a été modifié.

cordialement

[ 20/11/2025 à 15:12:44 ] Bonjour,

La compétence paysage est demandé dans la constitution de l'équipe avec diplôme de paysagiste exigé, cependant nous n'avons pas trouvé de mission concernant des extérieurs végétalisés dans le programme, s'agit il d'une erreur ? Merci de préciser en quoi la compétence paysagiste diplômé est indispensable pour répondre à l'appel d'offre

[ 01/12/2025 15:58:09 ] bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

Les interfaces urbaines seront paysagées ainsi que la gestion des eaux pluviales sur la parcelle, un paysagiste est donc nécessaire.

cordialement,

[ 20/11/2025 à 11:57:40 ] Bonjour,

les références peuvent-elles être panachées entre architecte mandataire et architecte associé ?

Par ailleurs, confirmez-vous la date de rendu du 16/02/26 ?

Merci et bonne journée,

[ 01/12/2025 15:57:03 ] bonjour,

suite aux questions posées par un candidat, ci-après les réponses :

Les références sont celle de l'architecte mandataire y compris associées. Si la référence concerne l'architecte Associé, bien l'indiquer dans la diapositive POWERPOINT.

l'acheteur a déposé un nouveau document "annexe 1 candidatures présentation références (powerpoint).

La date de rendu est confirmé au 16.02.2026

cordialement,

la direction de la commande publique-achat

## Questions / Réponses

[ 20/11/2025 à 09:59:56 ] Bonjour, concernant le nombre de références illustrées, pouvez-vous confirmer le nombre attendue par compétence? Car dans le RC P.11, vous indiquez 5 références architecture, 2 références paysagiste, 5 références scénotechnie et 2 références graphisme.

Alors que dans le fichier PPT, vous mettez 3 diapos pour les compétences architecture, scénotechnie, paysagiste. la compétence graphisme n'est pas indiquée.

Et pouvez-vous également confirmer que dans le PPT, nous pouvons présenter 4 photos, alors que dans le RC P11, vous indiquez "5 références illustrées chacune par une image ou photo". Est-ce 1 photo ou 4 photos par référence?

Cordialement,

---

[ 01/12/2025 15:54:18 ] bonjour,

*suite à la question d'un candidat ci-après la réponse :*

*Erreur dans le RC - 2 (au lieu de 5) références demandées au niveau de la compétence Paysagiste.*

*1 référence par page composée de 4 photos par page.*

*l'acheteur a déposé un nouveau règlement de consultation sur la plateforme.*

*cordialement,*